

## Arrêté ministériel n° 85-311 du 31 mai 1985 édictant certaines prescriptions particulières à la vente au public de l'éther

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	31 mai 1985
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 7 juin 1985</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Produits et services ; Santé publique - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1985/05-31-85-311@1985.06.08>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie :

Vu le titre I de l'arrêté ministériel n° 81-333 du 7 juillet 1981 fixant le régime des substances, plantes et produits vénéneux ;

### **Article 1**

La délivrance au public de l'oxyde de diéthyle ou éther éthylique est interdite, à l'exception de la délivrance sur présentation obligatoire d'une ordonnance non renouvelable dans les pharmacies d'officine ouvertes au public.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 7 juin 1985

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1985/Journal-6663>